

**DELIBERATION N° 36c/2020**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 17 septembre 2020**

**Sous la présidence de M. ROULOT, Maire**

**Présents** : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

**Excusés et ont donné procuration** : M. FLORIN à M. DADDA, M. RUBANY à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à Mme DANGERVILLE, Mme SAMBA à M. BOUTRY

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF

**Direction Générale des Services**

**Objet : Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'offres, à caractère permanent**

M. Le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

M. Le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

M. Le Maire indique qu'il y a trois listes qui présentent des candidats.

**Liste « LIMAY AVANCE POUR VOUS ET AVEC VOUS**

Titulaires :

- Djamel NEDJAR
- Alain FLORIN
- Gérard PROD'HOMME
- Jean-Marc RUBANY

Suppléants :

- Elisabeth GOMEZ
- Yaya BA
- Muriel DANGERVILLE
- Martine LE ROUX

**Hôtel de Ville**

5, avenue du Président Wilson • 78520 Limay  
Tél. 01 34 97 27 27 • Fax 01 34 97 27 34  
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire  
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

**Liste « LIMAY DEMAIN 2020 »**

Titulaires :

- Cécile DUMOULIN
- Emily LE LEPVRIER
- Aminata DIALLO

Suppléants :

- Jean-Luc MAISONNEUVE
- Sébastien DUPRAT

**Liste « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LIMAY »**

Titulaires :

- Mickaël BOUTRY
- François MAILLARD

Suppléantes :

- Servane Saint-AMAUX
- Josiane SAMBA

Il est procédé au vote, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et au dépouillement :

Nombre de votants : 33  
Abstentions : 0  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 33

*ont obtenus :*

« Limay avance pour vous et avec vous » : 24 voix  
« Limay Demain 2020 » : 5 voix  
« Un nouveau souffle pour Limay » : 4 voix

L'attribution des sièges se répartit de la manière suivante :

- \* 4 sièges pour « Limay avance pour vous et avec vous »
- \* 1 siège pour « Limay Demain 2020 »

**Sont ainsi déclarés élus titulaires :**

- Djamel NEDJAR
- Alain FLORIN
- Gérard PROD'HOMME
- Jean-Marc RUBANY
- Cécile DUMOULIN

**Suppléants :**

- Elisabeth GOMEZ
- Yaya BA
- Muriel DANGERVILLE
- Martine LE ROUX
- Jean-Luc MAISONNEUVE

Pour siéger à la Commission d'appel d'offres ainsi que M. Le Maire, Président de droit.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

  
Le Maire  
E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Election de représentants du Conseil Municipal à la Commission d'appel d'offres, à caractère permanent (annule et remplace la délibération n.36b/2020)

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/10/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/10/2020

---

**Numéro de l'acte :** delib-36c-2020 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20200917-delib-36c-2020-DE

---

**Date de décision :** 17/09/2020

**Acte transmis par :** Corinne STIGER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants